

Entrer dans la dépendance des Antonins. Réflexions sur la difficile construction d'un réseau canonial. XII^e-XV^e siècles

Julie Dhondt

Doctorante à l'Université Jean Moulin Lyon 3, CIHAM (UMR 5648)

Au XII^e siècle, les frères de l'hôpital de Saint-Antoine étaient encore sous la tutelle de l'abbaye bénédictine de Montmajour implantée à Saint-Antoine-en-Viennois. Pourtant, les autorités ecclésiastiques leur octroyèrent à partir de 1270, des établissements primitivement autonomes à proximité de leur implantation originelle : l'hôpital de Vienne, les prieurés de Sainte-Croix, Saint-Médard et Marnans. Ces entrées en dépendances permettent de saisir la complexité de l'élaboration du réseau antonin en replaçant au cœur de la réflexion la question des structures et celles des individus, les précepteurs. Cette étude s'appuiera notamment sur la traduction inédite de certains passages du *Liber Religionis Sancti Anthonii Viennensis Sacre Reformationis*.

During the 12th century, the brothers of Saint Anthony's hospital were under the supervision of the Benedictine abbey of Montmajour which was located at Saint-Antoine-en-Viennois. Nevertheless, from 1270, the ecclesiastic authorities gave them some independent religious institutions that were close to their native situation: the hospital of Vienne, the priories of Sainte-Croix, Saint-Médard and Marnans. By placing the question of the structures and of the people (the preceptors) at the heart of the case, these dependency onsets enlighten the complexity of the creation of the antonine's network. This study will be supported by unpublished translations of samples from the Liber Religionis Sancti Anthonii Viennensis Sacre Reformationis.

Entrer dans la dépendance des Antonins. Réflexions sur la difficile construction d'un réseau canonial. XII^e-XV^e siècles

Absent de la terminologie médiévale, le concept de « réseau » s'avère très opérant pour percevoir la complexité du mouvement antonin. Souvent critiqué pour son imprécision, ce paradigme a l'avantage, dans le cadre monastique, d'être suffisamment inclusif pour prendre en compte la diversité des dépendances et leur caractère fluctuant¹. Dénué de sens juridique, il permet également d'étudier l'expansion des Antonins en considérant, sans s'y limiter, l'évolution de leur statut de fraternité laïque à celui d'ordre religieux à part entière.

L'affirmation de l'ordre des Antonins dans le maillage religieux de l'Europe de la fin du Moyen-Âge fut le fruit d'une lutte longue de deux siècles pendant laquelle les frères de l'hôpital de Saint-Antoine² cherchèrent à obtenir de la papauté un statut et leur indépendance vis-à-vis de l'abbaye bénédictine de Montmajour. Implantée depuis 1083 dans le village de Saint-Antoine-en-Viennois³ suite à une donation de Gontard, vicaire de l'église de Vienne et évêque de Valence⁴, l'abbaye de Montmajour s'était vu confier les reliques de saint Antoine l'Égyptien arrivées dans le village depuis les années 1070⁵. La translation des ossements d'Égypte dans le village de la Motte-au-Bois, *Motta nemorosa*, situé dans le comté de Vienne⁶ s'accompagna d'une mutation de l'identité du saint : d'ermite du désert, Antoine devint un saint thaumaturge dans un contexte local de

¹ Pour une mise au point sur le concept de « réseau monastique », voir : Nicole Bouter (dir.), *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, Actes du premier colloque international du Centre européen de recherches sur les congrégations et ordres religieux, Saint-Étienne, Publications Université Jean Monnet, 1991, p. 807-820 ; Isabelle Cartron, *Les pérégrinations de Saint-Philibert: genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 12-15 ; Noëlle Deflou-Leca, *Saint-Germain d'Auxerre et ses dépendances, V^e-XIII^e siècle: un monastère dans la société du haut Moyen Âge*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2010, p. 18-21.

² L'appellation de « frères de l'hôpital de Saint-Antoine » correspond à la traduction littérale du latin « *fratres hospitalis Sancti Antonii* », une expression couramment utilisée jusqu'en 1297, date de la bulle de Boniface VIII et de l'érection du prieuré de Saint-Antoine en abbaye. À partir du XIV^e siècle, l'usage de cette dénomination, qui met en avant l'établissement hospitalier au détriment du monastère, disparaît progressivement, Boniface VIII ayant spécifié que désormais les « frères de l'hôpital » devaient porter le titre de « frères du monastère de Saint-Antoine » (« *fratres monasterii Sancti Antonii* »), d'où leur qualificatif « d'Antonins ». Je respecterai donc cette chronologie pour l'utilisation de ces termes, qui loin d'être une nuance de style, sont fondamentaux pour comprendre la réalité du statut de ces individus et du groupe auquel ils appartiennent.

³ Aujourd'hui : Saint-Antoine-l'Abbaye en Isère (38).

⁴ Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique & analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, Valence, Imprimerie valentinoise, 1913, t. 1, p. 407, art. 2366.

⁵ Adalbert Mischlewski, *Un ordre hospitalier au Moyen Âge : les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1995, p. 12.

⁶ Au XI^e siècle, le comté de Vienne fait partie intégrante du royaume de Bourgogne.

résurgence d'une maladie mystérieuse « *l'ignis sacer*⁷ ». Ce « hasard de la piété⁸ » fut à l'origine d'un pèlerinage renommé et le petit village, dont le nom fut transformé en *Motta sancti Antonii*, La Motte-Saint-Antoine également désignée sous le toponyme de Saint-Antoine-en-Viennois, dut accueillir des malades et des pèlerins venus chercher la protection du saint. Pour faire face à l'arrivée de ces individus aux profils divers, une petite fraternité laïque vit le jour aux alentours des années 1095⁹. À la fin du XI^e siècle, la double polarité de Saint-Antoine-en-Viennois était mise en place : d'une part, l'abbaye de Montmajour possédait l'église Saint-Antoine et donc les reliques, d'autre part, la fraternité des frères de l'hôpital assurait l'accueil et le soin des malades, tout en demeurant sous l'entière dépendance des Bénédictins.

Pourtant, dès le XII^e siècle, malgré leur absence de statut et leur tutelle, les frères de l'hôpital de Saint-Antoine disposèrent de possessions dans le sud-est de la France, en Italie, en Allemagne et dans le nord de l'Espagne. Le pape Innocent IV, en 1247, « en raison de l'extension de leur œuvre¹⁰ », finit par leur octroyer le droit d'être érigés en couvent et Boniface VIII décida de les soustraire de la tutelle bénédictine en 1297. Ce fut au cours de cette période charnière entre 1250 et 1300 qu'eurent lieu des donations d'établissements, primitivement autonomes ou sous la tutelle d'un autre ordre, à proximité de l'implantation originelle de Saint-Antoine-en-Viennois. Ainsi, un hôpital et trois prieurés passèrent aux mains des Antonins : l'hôpital de Vienne, les prieurés de Sainte-Croix, Saint-Médard et Marnans. La donation de ces établissements par les autorités ecclésiastiques pose question. Quelles sont les raisons qui ont motivé ces donations et comment le transfert d'autorité s'est-il opéré ? Ces établissements ont-ils remis en cause l'équilibre déjà fragile du réseau ou ont-ils, au contraire, contribué à sa construction ? Bénéficient-ils d'un statut particulier ou d'une plus grande autonomie au sein du réseau ? Les problématiques liées à ces entrées en dépendance permettent de saisir la complexité de l'élaboration du réseau antonin et poussent l'historien à dépasser le clivage souvent mis en avant entre les implantations originellement antonines, symbole d'une stratégie d'expansion prédéfinie, et ces acquisitions fortuites qui reflètent le manque de cohérence et le caractère hétérogène du maillage antonin.

Aucune étude n'a été menée jusqu'alors pour saisir les dynamiques de construction de ce réseau canonial. En effet, l'historiographie antonine se compose essentiellement de monographies locales, en témoigne les études fondatrices de l'abbé Luc Maillat-Guy¹¹, dans la première moitié du XX^e siècle, mais aussi plus récemment, quelques articles d'érudits locaux. En revanche, peu de travaux tentent de saisir la globalité du phénomène antonin : l'ouvrage fondateur d'Adalbert

⁷ Ce « feu sacré » est aujourd'hui identifié comme étant l'ergotisme gangréneux, une intoxication alimentaire due à l'ergot de seigle.

⁸ Julie Dhondt, « Les dauphins et le culte de saint Antoine (xiv^e-xv^e siècles) : de l'intercession du saint thaumaturge à celle du garant de la pérennité de la lignée delphinale », Classique Garnier, à paraître.

⁹ Adalbert Mischlewski, *Un ordre hospitalier au Moyen-Âge, op. cit.*, p. 14.

¹⁰ Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique & analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349, op. cit.*, t.2, p. 431/432, art. 8320.

¹¹ Luc Maillat-Guy, *Les Paroisses antoniennes de l'ancien diocèse de Vienne : St-Antoine, Marnans, Roybon, St-Marcellin etc*, Grenoble, Aux bureaux de la « Croix de l'Isère », 1910 ; Luc Maillat-Guy, *Les Commanderies de l'Ordre de Saint-Antoine en Dauphiné*, Ligugé (Vienne), Imprimerie E. Aubin, 1932.

Mischlewski¹² propose une histoire événementielle de l'ordre, et certains de ses articles abordent la notion de réseau, mais toujours dans cette optique descriptive¹³. Les sources antonines, souvent décriées pour leur caractère épars et divers, sont pourtant disponibles en grand nombre. En sus des documents isolés, tels que les testaments¹⁴, je m'appuierai sur la traduction inédite de certains passages du *Liber Religionis Sancti Anthonii Viennensis Sacre Reformationis*¹⁵ de 1478 écrit à la suite de la réforme de l'ordre initiée par l'abbé Jean Jouguet lors du chapitre général de 1477. La chronique d'Aymar Falco¹⁶, chanoine antonin du début du XVI^e siècle, sera également prise en compte. L'étude de ces sources permettra de mettre en lumière les dynamiques qui sous-tendent la construction du réseau tout en replaçant au cœur de la réflexion la question des structures antonines et celles des individus, les précepteurs antonins. J'étudierai tout d'abord, la donation de ces établissements de Vienne, Sainte-Croix, Saint-Médard et Marnans avant d'envisager leur rattachement et enfin leur conduite au sein du réseau.

LES ENTRÉES EN DÉPENDANCES D'ÉTABLISSEMENTS PRIMITIVEMENT AUTONOMES OU AFFILIÉS À UN AUTRE ORDRE : CONTEXTE ET MODALITÉS DES DONATIONS

Un contexte tourmenté par les tensions entre les frères de l'hôpital de Saint-Antoine et les Bénédictins de Montmajour

Depuis la bulle d'Innocent IV le 22 avril 1247¹⁷ autorisant les frères de l'hôpital de Saint-Antoine à s'ériger en couvent, la papauté n'est pas parvenue à régler le conflit avec les Bénédictins. Pire encore, son attitude parfois contradictoire, à l'image de celle d'Alexandre IV, n'a pas permis d'établir une situation stable à Saint-Antoine-en-Viennois. En effet, alors que ce pape commença à poursuivre le rapprochement, engagé par son prédécesseur Innocent IV à l'égard des frères de l'hôpital, en leur accordant notamment le droit d'élire librement leur maître, il durcit brutalement son discours à ce sujet en les admonestant sur leur manière de choisir leur dirigeant¹⁸. En revanche, il renforça la position prééminente de l'abbaye de Montmajour en confirmant ses possessions en 1258¹⁹.

¹² Adalbert Mischlewski, *Un ordre hospitalier Moyen-Âge*, op. cit.

¹³ Adalbert Mischlewski, « Expansion et structures de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine en Viennois », dans *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, op. cit., p. 195-209 ; Adalbert Mischlewski, « Peut-on parler d'un réseau hospitalier chez les Antonins? », *CAHMER, Amiens*, 2004, n° 17, p. 323-328.

¹⁴ Archives départementales du Rhône [désormais ADR], 49H1017.

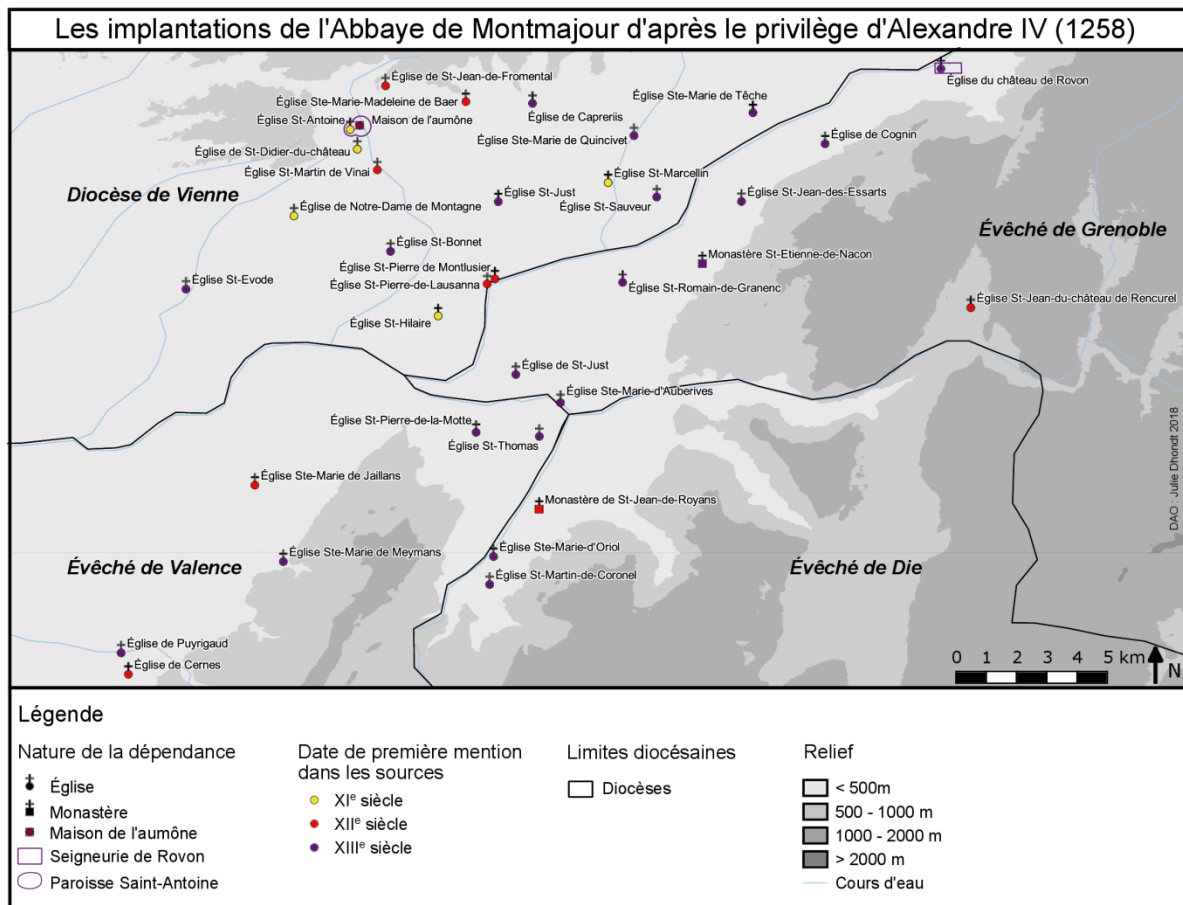
¹⁵ Archives départementales de l'Isère [désormais ADI], 10H4.

¹⁶ Aymar Falco, *Antoniana historiae compendium ex variis iisdemque gravissimis ecclesiasticis scriptoribus, necnon rerum gestarum monumentis collectum, una cum externis rebus quam plurimis scitu memoratuque dignissimis*, Lyon, Theobaldus Payen, 1534.

¹⁷ Voir note n° 10.

¹⁸ Adalbert Mischlewski, *Un ordre hospitalier au Moyen-Âge*, op. cit., p. 28.

¹⁹ À ce sujet, voir : Josselin Derbier, « Les Bénédictins de Montmajour et leurs dépendances dans la province ecclésiastique de Vienne », dans *Les Cahiers de Léoncel, L'environnement religieux médiéval dans le Bas-Pays*, 19, *Revue drômoise*, n° spécial édité par les « Amis de Léoncel ».

Carte n° 1²⁰ : Les implantations de l'abbaye de Montmajour d'après le privilège d'Alexandre IV (1258)

Dans ce privilège daté du 17 mars, Alexandre IV mentionne l'intégralité des dépendances de l'abbaye de Montmajour dans le diocèse de Vienne, « *in dioecesi Viennensi*²¹ », ainsi que dans les évêchés de Grenoble, Valence et Die, « *in episcopatu Gratianopolitanensi [...], Diensi [...], Valentiniensi*²² ». Ces implantations, de nature variée - églises, monastère, seigneurie et paroisse -, ont toutes été déjà mentionnées comme des dépendances de l'abbaye de Montmajour, même si leur rattachement fut parfois temporaire²³. Le privilège indique surtout de manière très précise les dépendances de l'abbaye de Montmajour au sein même de Saint-Antoine-en-Viennois : « *In dioecesi Viennensi, ecclesiam S. Antonii de Mota, cum parochia sua et omnibus pertinentiis suis et domum eleemosynariam quae in ejus parochia sita est* ». L'église de Saint-Antoine comme la « *domus eleemosynaria* »,

²⁰ Les trois cartes qui accompagnent cet article ont été réalisées grâce au logiciel Qgis à partir de données issues de sources transcrites et traduites par l'auteur.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ Les implantations sont citées de manière sporadique d'un document à l'autre et il n'existe aucune liste fixe des dépendances de Montmajour : les bulles papales sont à ce titre tout à fait évocatrices, puisqu'aucune d'entre elles ne fournit d'informations similaires, tant sur la présence de telle ou telle dépendance que sur la hiérarchie entre ces dernières. Seule semble apparaître la primauté de l'église Saint-Antoine, systématiquement mentionnée en premier dans le diocèse de Vienne. Cette inconstance de renseignements au sein des sources papales ne témoigne pas d'oublis récurrents mais bien du caractère fluctuant des tutelles de ces petites structures religieuses. Il est donc important de souligner que tout panorama des dépendances s'inscrit dans une temporalité précise, ici, le privilège d'Alexandre IV de 1258 et donc le milieu du XIII^e siècle.

la « Maison de l'Aumône » des frères de l'hôpital, demeuraient ainsi dans le giron montmajourien, une source de contestation évidente pour ces derniers. Les querelles entre les deux congrégations se poursuivirent, principalement autour de la possession des reliques du saint et des revenus, issus de vœux ou de clauses testamentaires, qui lui étaient associés²⁴.

Dès lors, les frères de l'hôpital se retrouvèrent, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, dans une situation paradoxale, presque absurde. Tandis qu'ils disposaient d'implantations dispersées un peu partout en Europe grâce aux libéralités de riches laïques, dans les diocèses de Vienne et de Valence, ils étaient maintenus par la papauté en état de dépendance totale à l'égard de l'abbaye de Montmajour, leur succursale la plus proche se trouvant à Gap dans le diocèse de Die. Cette situation devint de plus en plus incompatible avec la renommée dont ils bénéficiaient localement auprès des fidèles et surtout auprès des autorités ecclésiastiques. Ainsi, malgré l'emprise territoriale de l'abbaye de Montmajour, les frères de l'hôpital finirent par apparaître aux yeux des évêques successifs de Vienne et de Valence, comme les acteurs incontournables du territoire incarnant une alternative sérieuse pour certains établissements en difficulté.

Le recours aux frères de l'hôpital pour des établissements en difficulté

Entre les années 1270 et 1300, les initiatives épiscopales se multiplièrent en faveur des frères de l'hôpital et les évêques en vinrent à imiter les largesses laïques en leur confiant des établissements aux statuts divers : l'hôpital de Vienne, et les prieurés de Marnans, de Sainte-Croix et de Saint-Médard. À chaque fois, les évêques mirent en avant les difficultés rencontrées par ces établissements pour justifier le recours aux frères de l'hôpital chargés de redresser la situation. Ces arguments, s'ils reflétaient en partie la réalité, relevaient avant tout d'une rhétorique bien rodée, destinée à donner à cette affiliation un caractère indispensable et inéluctable.

Le premier de ces quatre établissements à être ainsi transféré est l'hôpital de Vienne. Selon Aymar Falco, c'est l'archevêque Guy d'Auvergne (1268/1278) qui aurait « *donné et réuni*²⁵ » l'hôpital de Saint Barthélémy aux frères de l'hôpital aux alentours de 1270. Si aucune autre source ne mentionne expressément cette fondation, l'assertion d'Aymar Falco demeure tout à fait crédible, le premier document mentionnant un précepteur de Vienne, en l'occurrence un certain « Anthelme », datant de 1275/1276²⁶. Les modalités de cette donation demeurent encore très incertaines, mais selon toute vraisemblance les frères de l'hôpital auraient été appelés pour leurs qualités reconnues de gestionnaires d'établissements hospitaliers, et pour pallier leur absence au cœur de la cité épiscopale dont ils dépendaient.

²⁴ Adalbert Mischlewski, *Un ordre hospitalier au Moyen-Âge*, op. cit., p.29.

²⁵ Aymar Falco, *Antoniana historiae compendium ex variis iisdemque gravissimis ecclesiasticis scriptoribus, necnon rerum gestarum monumentis collectum, una cum externis rebus quam plurimis scitu memoratuque dignissimis*, op. cit., fol. 65 v° : « *ipsa tempora reverendus pater dominus Guido Viennensis archiepiscopus donavit et contulit eidem religioni xenodochii Sancti Barptolemei apud civitat Viennesem* ».

²⁶ Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique & analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, op. cit., t. II, p. 935, art. 11506.

Une dizaine d'années plus tard, au cours d'une visite dans son diocèse, l'archevêque de Vienne, Guillaume de Livron, constata l'état d'affaiblissement dans lequel se trouvait le prieuré de Marnans. La maison semblait vouée à la disparition, écrasée sous le poids des dettes, contrainte de se séparer d'une partie de ses biens et dans l'incapacité de célébrer l'office. Leur prieur et ses frères décidèrent de suivre le conseil de l'archevêque et s'unirent alors aux frères de l'hôpital de Saint-Antoine, le 23 décembre 1286²⁷. Cette mise sous tutelle visait aussi à rétablir le fonctionnement de l'hôpital de l'aumône²⁸ dépendant du prieuré de Marnans et complètement laissé à l'abandon. Le rattachement aux frères de l'hôpital fut confirmé par le pape Nicolas IV le 17 août 1289²⁹.

Les donations des prieurés de Sainte-Croix et de Saint-Médard s'effectuèrent, quant à elles, dans un contexte géopolitique fortement troublé. Ces deux micro-congrégations canoniales relevaient du patronage des comtes de Valentinois, mais aussi du *jus episcopale* de l'évêque de Die et subissaient les conséquences de la fusion des évêchés et de « la guerre des évêques³⁰ ». Initialement, l'abbaye de Saint-Ruf ambitionna leur acquisition pour finalement n'obtenir qu'une tutelle temporaire. De fait, le 29 octobre 1289³¹, Jean de Genève, évêque de Valence et de Die, confia aux Antonins ce prieuré avec l'ensemble de ses dépendances : Saint-Julien-en-Quint, Vassieux, Ansage, le prieuré de Pont-en-Royans, Saint-Etienne-en-Quint, le prieuré du château de Die, Véronne et les cures de Ponet et de Pontaix. Cette union fut authentifiée par le pape Benoît XI le 16 avril 1304³². Le même jour, le pape confirma la donation antérieure du prieuré de Saint-Médard par Guillaume de Roussillon, successeur de Jean de Genève. Un acte d'avril 1304³³ vient pourtant nuancer fortement les assertions de la bulle papale. Guillaume de Roussillon y contestait sa donation initiale tout comme celle de son prédécesseur concernant Sainte-Croix et regrettait l'intervention du pape pour une dépendance sur laquelle il avait tous les droits³⁴. Dans cet acte, il consentait finalement à confier Saint-Médard aux Antonins « en raison de sa grande pauvreté ».

²⁷ Aymar Falco, *Antoniana historiae compendium ex variis iisdemque gravissimis ecclesiasticis scriptoribus, necnon rerum gestarum monumentis collectum, una cum externis rebus quam plurimis scitu memoratuque dignissimis*, op. cit., fol. 68 r° et v°. Passage cité dans : Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique & analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, op. cit., t. III, p. 234, art. 13070.

²⁸ Aymar Falco, *Antoniana historiae compendium ex variis iisdemque gravissimis ecclesiasticis scriptoribus, necnon rerum gestarum monumentis collectum, una cum externis rebus quam plurimis scitu memoratuque dignissimis*, op. cit., fol. 68 r° : Aymar Falco mentionne dans ce passage la présence d'un « *hospitalis eleemosyna* ».

²⁹ Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique & analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, op. cit., t. III, p. 310, art. 13514.

³⁰ Yannick Veyrenche, *Chanoines réguliers et sociétés méridionales. L'abbaye de Saint-Ruf et ses prieurés dans le sud-est de la France (XI^e-XIV^e siècles)*, Thèse de doctorat d'histoire soutenue en 201, inédite, p. 404-407.

³¹ Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique & analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, op. cit., t. III, p. 317-318, art. 13556.

³² *Ibid.*, p. 767, art. 16384.

³³ *Ibid.*, p. 766-767, art. 16382.

³⁴ Julie Dhondt, « Les Antonins dans les Alpes, stratégies d'expansion et structuration d'une famille de dépendances, XII^e-XV^e siècles », dans *Les établissements monastiques et canoniaux dans les Alpes du Nord V^e — XV^e siècles*, Actes du colloque tenu au Château de Ripaille les 5 et 6 novembre 2015, à paraître.

Comme pour le prieuré de Sainte-Croix, Saint-Médard fut transmis avec l'ensemble de ses dépendances : Brises, Sibia, Saint-Romain, Saint-Sauveur et Omblèze.

Des donations symboliques témoins de l'intérêt croissant de la papauté pour les Antonins

Par leurs largesses, les autorités ecclésiastiques contraignirent la papauté à s'intéresser davantage à la fraternité de Saint-Antoine : les papes durent ainsi confirmer les donations des évêques. Ces confirmations attestèrent d'une évolution fondamentale des positions papales : à partir de 1260, ce n'était plus l'abbaye de Montmajour qui obtenait systématiquement l'assentiment de la papauté et les papes accordèrent plus fréquemment leur confiance aux frères de l'hôpital. Ces donations permirent à ces derniers de conforter leur assise territoriale à proximité même de leur implantation d'origine et au cœur d'un territoire largement contrôlé par l'abbaye de Montmajour. Pourtant, il ne faudrait pas surestimer le caractère exceptionnel de ces donations : ailleurs, les frères de l'hôpital continuèrent aussi de bénéficier du soutien de la hiérarchie ecclésiastique. À Rome, par exemple, ils furent désignés dès 1259 pour la gestion d'un hôpital créé grâce aux biens de la succession du cardinal Pietro Capocci. Pour une raison inconnue, Guillaume Soffred, grand maître des frères de l'hôpital, ne donna pas suite aux vœux du testament du cardinal et ce fut l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem qui récupéra la gestion de l'établissement. Pourtant, en 1289, le pape Nicolas IV, sur proposition du cardinal Giacomo Colonna, réitéra son appel aux frères de l'hôpital, car l'hôpital Saint-André en question était mal géré, et cette fois-ci le grand maître Aymon de Montagne accepta d'envoyer quelques-uns de ses frères³⁵.

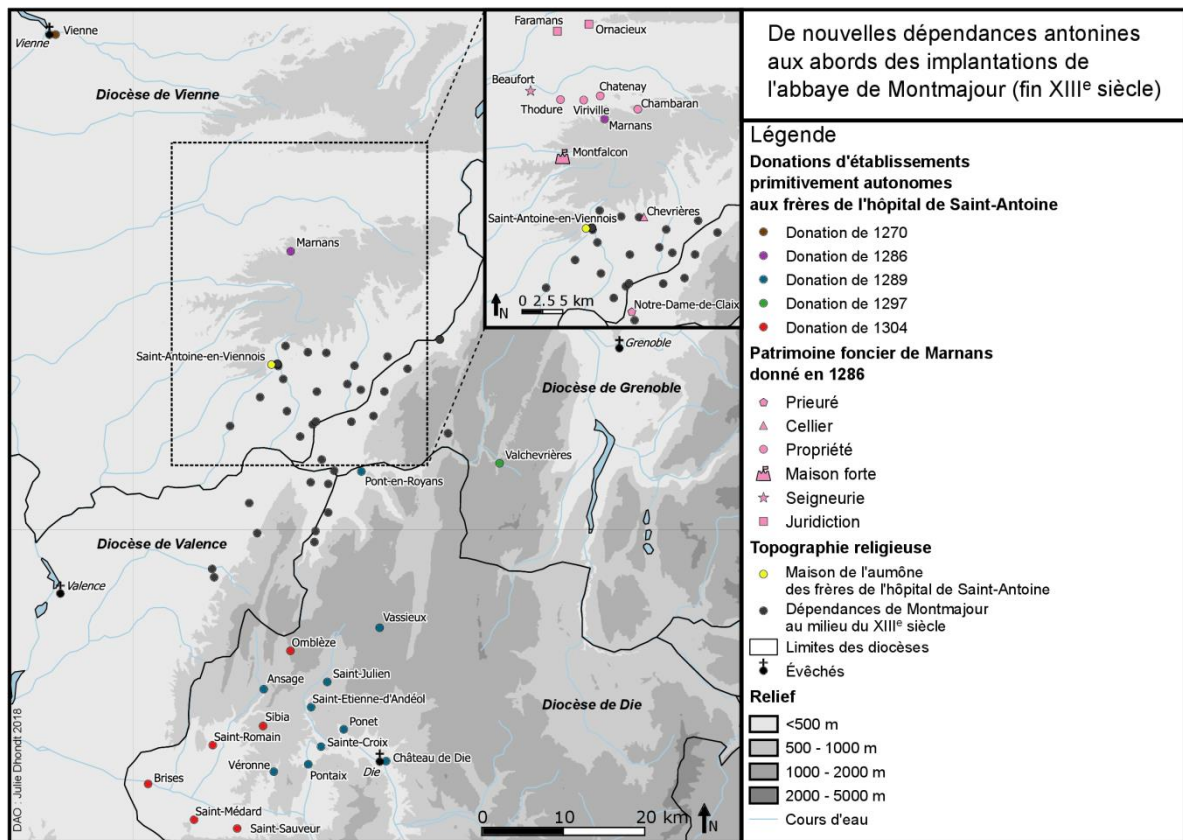
Ainsi, entre 1260 et 1300, le réseau monastique se densifia fortement grâce au rattachement de ces établissements. L'infléchissement des positions de la papauté à l'égard des frères de l'hôpital de Saint-Antoine fut une étape fondamentale dans leur quête d'indépendance. Sans dire que ces donations furent à l'origine de leur autonomie, elles préfigurèrent une remise en question des prérogatives originelles de Montmajour. Finalement, le soutien de la papauté envers les frères de l'hôpital atteint son apogée sous le pontificat de Boniface VIII : ce dernier mit un terme définitif aux querelles en érigeant l'établissement des frères de l'hôpital à Saint-Antoine-en-Viennois en abbaye et en le soustrayant à la dépendance bénédictine à l'occasion d'une bulle le 10 juin 1297³⁶. Outre leur autonomie, les frères de l'hôpital désormais « frères du monastère Saint-Antoine », plus communément « Antonins », acquirent également certaines des dépendances de Montmajour, un moyen d'enrichir encore un peu plus leur patrimoine foncier à proximité de Saint-Antoine³⁷. Ils obtinrent notamment le prieuré de Valchevrières, immédiatement rattaché à celui de Sainte-Croix.

³⁵ Adalbert Mischlewski, *Un ordre hospitalier au Moyen-Âge*, op. cit., p. 40-41.

³⁶ *Ibid.*, pour une transcription et traduction de cette bulle : p. 146-155.

³⁷ Luc Maillat-Guy, *Les Paroisses antoniennes de l'ancien diocèse de Vienne*, op. cit., p. 236.

Carte n° 2 : De nouvelles dépendances antonines
aux abords des implantations de l'abbaye de Montmajour (fin XIII^e siècle)



Le devenir de ces établissements au sein du maillage antonin pose question : en effet, si l'acte de donation suffit à affilier ces maisons aux Antonins, quels sont les conséquences d'un tel rattachement ? Le réseau monastique est-il pour autant remis en question ou au contraire se trouve-t-il renforcé par cette nouvelle extension ?

LE RATTACHEMENT DE CES ÉTABLISSEMENTS DANS UN RÉSEAU MONASTIQUE EN COURS DE CONSTRUCTION

L'acquisition d'établissements aux formes diverses au sein d'un réseau hétéroclite

La fin du XIII^e siècle correspond à une période de construction du réseau et l'acquisition de ces établissements aux statuts divers — un hôpital et trois prieurés — et aurait pu compromettre l'équilibre fragile progressivement mis en œuvre par les grands maîtres successifs des frères de l'hôpital. Or, il n'en est rien : loin d'altérer la nature originelle du réseau antonin, composé de structures variées — maisons, hôpitaux, terrains, chapelles et oratoires... —, ces établissements vinrent simplement confirmer sa diversité initiale. À l'origine comme à son

apogée, jamais le maillage antonin ne fut uniforme et l'ensemble demeure composite à la fin du XV^e siècle.

Les listes de dépendances contenues dans le *Liber religionis Sancti Anthonii Viennensis Sacre Reformationis* de 1478³⁸ témoignent de cette hétérogénéité. Les prieurés de Sainte-Croix et de Saint-Médard y sont mentionnés avec l'ensemble de leurs dépendances. Ainsi, le prieuré de Sainte-Croix disposait de neuf «*prior*»³⁹ : le prieur de Pont-en Royans, le plus important, et qui disposait également d'une cure des âmes⁴⁰, les prieurs de Vassieux, du château de Die, de Saint-Julien-en-Quint, de Saint-Etienne-d'Andéol, de Véronne, de Saint-Pierre-le-Roche, d'Ansage et de Valchevrières. À Sainte-Croix étaient également rattachées deux cures Pontaix et Ponet⁴¹. Le prieuré de Saint-Médard était, quant à lui, à la tête de cinq prieurs⁴² : les prieurs de Brises, de Sibia, de Saint-Romain, de Saint-Sauveur et d'Omblèze. Dans ce passage, il est étonnant de constater que les établissements secondaires ne sont pas nommés selon leur type de structure, mais selon l'individu qui les dirige, une particularité ponctuelle, puisque quelques folios suivants, il est possible de lire «*prioratu Pontis in Royanis [...] incluso curato*⁴³ ». Cette terminologie fluctuante déstabilise le lecteur tout comme elle accentue encore cette impression d'hétéroclisme du réseau antonin, même si ces expressions demeurent toutes synonymes pour les rédacteurs. Cette diversité initiale et persistante ne fut à aucun moment un frein pour la construction du réseau antonin et le rattachement de ces établissements ne posa pas de difficultés majeures.

L'insertion de ces établissements dans un réseau en cours de codification

Ainsi, comme pour un patchwork, les grands maîtres puis les abbés de Saint-Antoine⁴⁴ composèrent avec des dépendances et des implantations disparates pour tenter d'obtenir un ensemble unifié. Si ces établissements avaient des formes diverses, leur affiliation au réseau fut simplifiée par le fait qu'ils étaient tous primitivement régis par la même règle, celle de saint Augustin, également celle suivie par les frères de l'hôpital⁴⁵. En effet, les prieurés de Sainte-Croix, Saint-Médard et Marnans étaient tous les trois occupés par des chanoines réguliers, seule la congrégation à laquelle ils étaient rattachés divergeait, provisoirement Saint-Ruf pour Sainte-

³⁸ ADI, 10H4.

³⁹ ADI 10H4, fol. 166 r° : « *Subdite prioratus preceptorie Sancte Crucis prior Pontis in Royanis, prior de Vassino, prior castri Dyensis, prior Sancti Julliani, prior Sancti Stephani de Andolio, prior Verone, prior Sancti Petri de Rocha, prior de Ansaige, prior Vallis Cappreliarum* », voir l'édition du passage dans Julie Dhondt, « Les Antonins dans les Alpes, stratégies d'expansion et structuration d'une famille de dépendances, XII^e-XV^e siècles », *op. cit.*

⁴⁰ ADI, 10H4, fol.169 v°.

⁴¹ ADI, 10H4, fol. 247 r°.

⁴² ADI 10H4, fol. 166 r° : « *Subditi prioratus preceptorie Sancti Medardi prior de Brisanis, prior Sybie, prior Sancti Romani, prior sancti Salvatoris, prior de Umblesys.* » Voir l'édition du passage dans Julie Dhondt, « Les Antonins dans les Alpes, stratégies d'expansion et structuration d'une famille de dépendances, XII^e-XV^e siècles », *op. cit.*

⁴³ ADI, 10H4, fol.169 v°.

⁴⁴ La bulle de 1297 de Boniface VIII a pour conséquence de transformer aussi le titre des supérieurs : alors que les frères de l'hôpital avaient « un grand maître », les « frères du monastère Saint-Antoine » disposèrent d'un « abbé ».

⁴⁵ Cette règle leur avait été attribuée en 1247 par le pape Innocent IV, avec le droit de s'ériger en couvent.

Croix et Saint-Médard, probablement Oulx pour Marnans⁴⁶. Leur statut commun de chanoines réguliers fut un atout pour leur rattachement au réseau antonin tout comme il permit à ces établissements de maintenir une continuité de leurs pratiques au sein même de la rupture que consistait le passage sous la tutelle des Antonins.

La mise en avant de cette règle commune s'accompagna pour les grands maîtres de l'hôpital d'une tentative d'atténuation de la diversité du réseau par la mise en place d'une hiérarchie et d'une toponymie apparemment stricte⁴⁷, mais qui continua en réalité de préserver la spécificité de certains établissements. Ainsi, chacune de ces quatre structures trouva facilement sa place au sein de la hiérarchie antonine en étant placée soit au rang de préceptorie générale, le premier échelon après celui de l'abbaye mère de Saint-Antoine-en-Viennois, soit à celui de préceptorie secondaire dépendant d'une préceptorie générale. L'hôpital de Vienne fut transformé en préceptorie générale dès sa donation selon Aymar Falco⁴⁸, un titre que Vienne conserva jusqu'au XV^e siècle⁴⁹. Les prieurés de Sainte-Croix et de Saint-Médard furent élevés au rang de préceptories générales, mais conservèrent parfois leur titre de prieurés, ce qualificatif étant même placé en premier, comme en témoigne l'expression « *prioratus preceptorie* » que l'on retrouve dans le *Liber religionis Sancti Anthonii Viennensis Sacre Reformationis* de 1478⁵⁰. Cette précision lexicale est loin d'être anodine et témoigne bien du maintien des caractéristiques identitaires et essentielles de ces deux établissements. La dépendance de Marnans perdit, quant à elle, son titre de prieuré pour être uniquement mentionnée sous celui de « préceptorie ». En 1478, la dépendance de Marnans est présentée comme une préceptorie secondaire rattachée à la préceptorie générale de Toscane, également nommée Florence, relevant directement de la mense abbatiale⁵¹.

⁴⁶ Luc Maillat-Guy, *Les Paroisses antoniennes de l'ancien diocèse de Vienne*, *op. cit.*, p. 299.

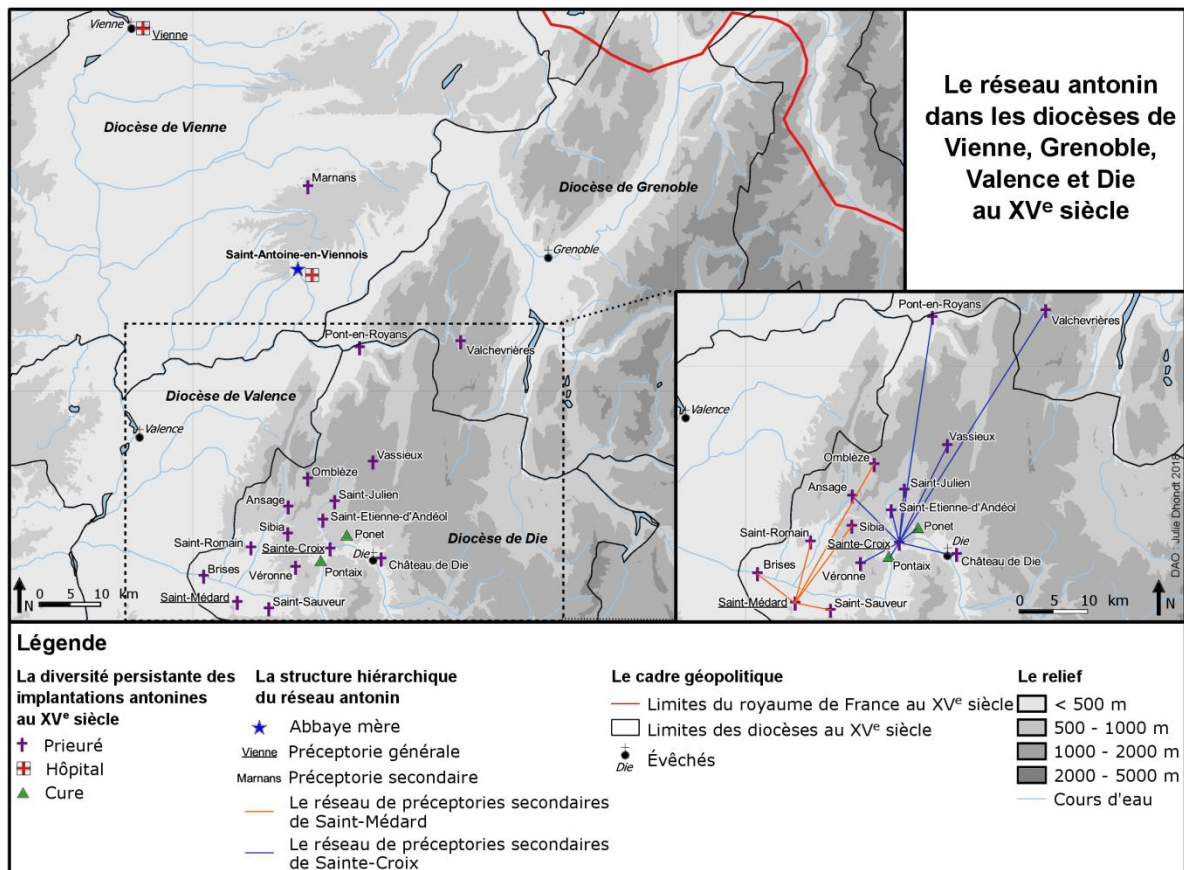
⁴⁷ Adalbert Mischlewski, « Expansion et structures de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine en Viennois », *op. cit.*, p. 203 : la première construction, avec la division entre « préceptories générales » et « secondaires » du réseau des frères de l'hôpital apparaît sous le grand maître Falque Mathion (1242-1254) selon Aymar Falco.

⁴⁸ Aymar Falco, *Antoniana historiae compendium ex variis iisdemque gravissimis ecclesiasticis scriptoribus, necnon rerum gestarum monumentis collectum, una cum externis rebus quam plurimis scitu memoratuque dignissimis*, *op. cit.*, fol.65 v°.

⁴⁹ ADI 10H4, fol.163 v°.

⁵⁰ ADI 10H4, fol. 166 r°.

⁵¹ ADI, 10H4, fol. 167 v°. La préceptorie de Florence ou Toscane était divisée en deux : alors que ses préceptories secondaires « italiennes » étaient soumises à la taille, ses préceptories secondaires « françaises » (Marnans, Lyon, Anneyron et Livron) étaient directement rattachées à la mense abbatiale et ne devaient s'acquitter que d'une pension à l'abbé. Cette bipartition demeure encore aujourd'hui inexplicée.

Carte n° 3 : Le réseau antonin dans les diocèses de Vienne, Grenoble, Valence et Die au xv^e siècle

Une opportunité dans le renforcement de la puissance locale des Antonins

Si à l'échelle du réseau dans son ensemble, le rattachement de ces dépendances ne représenta pas un réel défi, ni un tournant majeur, à l'échelle locale, l'acquisition de ces établissements fut indéniablement une formidable opportunité pour les frères de l'hôpital dans leur volonté de conforter leur assise territoriale. Mais cette aubaine pouvait se révéler fort insidieuse : la situation instable de ces établissements risquait de se retourner rapidement contre les Antonins. Si ces derniers étaient très appréciés pour leur gestion d'établissements hospitaliers, ils ne disposaient pas des ressources financières suffisantes pour renflouer et absorber les dettes de ces maisons, en raison de la pension envers Montmajour à laquelle ils étaient astreints depuis la bulle de Boniface VIII. Dans ces conditions, comment l'obtention de ces établissements, en situation précaire, a-t-elle pu renforcer la puissance locale des Antonins ? La réalité du quotidien de ces maisons demeure encore méconnue, mais il est certain qu'elles ne furent pas toutes dans une situation aussi catastrophique que celle décrite par les évêques. Certaines, tel le prieuré de Marnans, disposaient de sérieux atouts.

Endettée, certes, mais surtout riche d'un patrimoine foncier remarquable et remarqué par les Antonins, Marnans fut une acquisition stratégique dans la lutte contre l'abbaye de Montmajour, ses dépendances étant situées à proximité des succursales montmajouriennes. Les Antonins obtinrent ainsi par le biais du prieuré de Marnans : le prieuré Notre-Dame-de-Claix, le

cellier de Chevières, la maison forte des Loives à Montfalcon, la seigneurie de Beaufort, les juridictions de Faramans et Ornacieux, des biens dans les terres au nord de Chambaran, des propriétés dans les paroisses de Virville, Thodure et Châtenay⁵²... L'acquisition des possessions de Marnans ne fut pas seulement un moyen d'étendre le patrimoine foncier, déjà bien pourvu, des Antonins. La répartition des biens entre le chapitre de l'ordre et l'abbé permit aussi de démanteler l'intégralité du prieuré et d'éliminer par ce biais un concurrent dont l'ancienneté du rayonnement dans le diocèse de Vienne⁵³ aurait pu être à l'origine d'une hypothétique volonté de retour à l'autonomie.

De même, les réticences émises par l'évêque Guillaume de Roussillon dans la cession du prieuré de Saint-Médard témoignèrent bien de l'intérêt représenté par ce dernier pour le pouvoir épiscopal. Ainsi, l'évêque pouvait se rendre dans ce lieu « pour s'y reposer et en dépenser les biens⁵⁴ », un lieu qui offrait ainsi des opportunités dont Guillaume de Roussillon appréciait la jouissance. Le démembrement du prieuré, selon les termes de l'accord de partage entre les frères de l'hôpital et les chanoines de Saint-Ruf, permit à ces deux congrégations l'élimination d'un potentiel concurrent, une stratégie similaire à celle employée pour le prieuré de Marnans. Les difficultés rencontrées par certains de ces établissements sont donc fortement à nuancer et apparaissent plus comme un prétexte pour masquer la volonté épiscopale de favoriser les frères de l'hôpital au détriment d'autres ordres monastiques tels les Bénédictins de Montmajour.

Bien loin de le remettre en question, le rattachement de ces établissements participa à la construction du réseau antonin en renforçant localement le pouvoir des Antonins. Toutefois, la réussite de l'insertion de ces dépendances au sein du maillage antonin ne présageait pas de leur réelle intégration, celle-ci ne résidant pas uniquement dans le vocabulaire utilisé pour désigner les structures, mais bien dans la participation de ces dernières aux dynamiques constitutives du réseau.

ENTRE AUTONOMIE ET INTÉGRATION : LA CONDUITE DE CES DÉPENDANCES AU SEIN DU RÉSEAU ANTONIN AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

L'action locale de ces dépendances : des « relais de proximité » antonins très indépendants

L'étude de ces établissements « sur le temps long » permet d'appréhender les réels effets de leur rattachement aux Antonins, même s'il demeure extrêmement difficile de retracer les contours de leur vie quotidienne en raison de l'état lacunaire des sources. Le fait que certains d'entre eux, à l'image de Sainte-Croix et de Saint-Médard, n'aient jamais possédé de structures hospitalières reflète autant l'indépendance de ces établissements que l'incapacité de la maison

⁵² Yves Kinossian, *L'abbaye de Saint-Antoine et ses préceptories dans les diocèses de Vienne et de Grenoble (XIV^e-XV^e siècles)*, Thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, Paris, 1994, p. 434. Pour la localisation du patrimoine foncier de Marnans, voir carte n° 2.

⁵³ *Ibid.*, p. 433.

⁵⁴ Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique & analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, op. cit., t. III, p. 766-767, art. 16382.

mère à imposer son identité et sa vocation originelle au sein de ses propres dépendances. L'appartenance à l'ordre antonin est donc moins à chercher dans le soin aux malades et dans l'accueil des pèlerins et voyageurs que dans la présence de chanoines réguliers de saint Augustin capables de proposer et de diffuser une liturgie au niveau local. Ainsi, à la fin du XV^e siècle, il restait encore six frères antonins à Marnans⁵⁵, quatre à Pont-en-Royans⁵⁶ et Saint-Médard⁵⁷, un seulement au prieuré de Brises⁵⁸. La présence effective de frères antonins n'est pas connue pour les autres préceptories, ce qui témoigne non pas de l'absence de ces derniers, mais de la méconnaissance de la réalité locale par la maison mère.

Si ces dépendances n'ont jamais fait l'objet d'un pèlerinage à part entière, les fidèles leur préférant la visite de l'abbaye de Saint-Antoine-en-Viennois située à proximité, localement, elles devinrent de véritables « relais de proximité » pour les marques de reconnaissance envers l'action des Antonins et pour les gestes de ferveur à l'égard de saint Antoine. À Sainte-Croix, quelques actes isolés témoignent de cette dévotion locale, par exemple, celui du 13 septembre 1361, un testament dans lequel Jean Bouvat du Pontay lègue 10 sous de pension à la préceptorie, ou quelques années plus tard le 1^{er} mars 1370 la donation d'un autre membre de la famille du Pontay, un certain « Antoine⁵⁹ ». Bien que ponctuels, ces actes traduisent l'enracinement des Antonins dans un territoire et le caractère durable de la piété qu'ils suscitaient. Ces dépendances assuraient la diffusion de la renommée de l'abbaye mère de Saint-Antoine-en-Viennois et permettaient à cette dernière l'afflux de revenus constants.

Les dépendances et l'abbaye mère de Saint-Antoine-en-Viennois

Les rapports entretenus entre ces établissements et l'abbaye mère sont essentiels pour comprendre la vitalité du réseau antonin et les raisons de son maintien. L'état d'assujettissement des préceptories se manifestait principalement par les taxes auxquelles elles étaient soumises. Trois redevances, la taille, la pension à l'abbé et la pension pour l'hôpital symbolisaient ainsi leur dépendance à l'égard de la maison mère de Saint-Antoine-en-Viennois. Le *Liber religionis Sancti Anthonii Viennensis Sacre Reformationis* de 1478 nous fournit quelques montants, incomplets. La préceptorie de Sainte-Croix devait ainsi 6 florins d'or de taille⁶⁰ et 10 florins d'or de pension à l'abbé⁶¹. La préceptorie de Saint-Médard donnait également 6 florins d'or de taille⁶², mais seulement 8 florins d'or de pension à l'abbé⁶³. Celle de Vienne, enfin, versait 3 florins d'or de taille⁶⁴, un florin d'or de pension à l'abbé⁶⁵, 4 sous et 6 ducats accompagnés de 10 quintaux de

⁵⁵ ADI, 10H4, fol.170 r°.

⁵⁶ ADI, 10H4, fol.169 v°.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ ADR, 49H1017.

⁶⁰ ADI, 10H4, fol. 244 v°.

⁶¹ ADI, 10H4, fol.235 r°.

⁶² ADI, 10H4, fol. 244 v°.

⁶³ ADI, 10H4, fol.235 v°.

⁶⁴ ADI, 10H4, fol. 245 r°.

⁶⁵ ADI, 10H4, fol.235 v°.

porcs pour la pension due à l'hôpital⁶⁶. En raison de son union à la mense abbatiale, la préceptorie de Marnans ne payait pas de taille et ses autres redevances ne sont pas connues⁶⁷.

Nonobstant, les liens entre l'abbaye mère et ses dépendances ne se résumèrent pas uniquement aux rapports financiers. Certaines de ces préceptories furent même, temporairement ou non, associées au gouvernement de l'abbaye. Dès son affiliation aux frères de l'hôpital, le prieuré de Marnans fut uni à la dignité de grand maître : Aymon de Montagne, lorsqu'il confirma cette donation se présenta aussi comme « le prieur de Marnans⁶⁸ ». La préceptorie de Sainte-Croix devint à partir de 1355 un rouage essentiel du gouvernement de l'abbaye, son précepteur étant responsable de l'intérim en cas de vacance du pouvoir, en sus du prieur claustral et du cellérier. Il se substitua ainsi aux précepteurs de Gap et de Chambéry à qui la tâche avait été initialement confiée, ce qui modifia quelque peu la hiérarchie des préceptories générales comme la carrière des précepteurs généraux⁶⁹.

Enfin, théoriquement l'abbé était tenu de visiter ses dépendances, tissant ainsi des liens de personnes forts. Face à l'abondance de ses tâches, il est évident qu'il a souvent eu recours à un vicaire, ou pour les préceptories secondaires aux précepteurs généraux eux-mêmes. C'est le cas, par exemple, de la visite de Guigues Robert, précepteur général de Sainte-Croix, au prieuré de Pont-en-Royans le 6 novembre 1406. Mandaté par l'abbé de Saint-Antoine pour régler le différend survenu entre le prieur de Pont-en-Royans et son sacristain, le précepteur en profita pour faire un inventaire précis des biens et des revenus ainsi que des religieux présents⁷⁰. Ces liens entre individus furent essentiels pour le bon fonctionnement de l'organisation antonine. La circulation des précepteurs dans le gouvernement des préceptories permit à ces établissements primitivement autonomes ou affiliés à un autre ordre, comme aux autres dépendances antonines, de préserver leur autonomie tout en garantissant leur place au sein du réseau.

La destinée des entrées en dépendances des établissements, primitivement autonomes ou dépendants d'un autre ordre, au sein du réseau antonin est à comprendre au travers de trois notions fondamentales. La première est celle de la « donation » : les quatre établissements de Vienne, de Marnans, de Sainte-Croix et de Saint-Médard furent le fruit de donations épiscopales justifiées par les difficultés financières auxquelles ces maisons devaient faire face. La seconde notion est celle de « l'insertion » : même si ces dépendances sont de natures très différentes, elles participent pleinement de la construction du réseau antonin en s'insérant sans difficulté au sein de la structure hiérarchique mise en place par les Antonins. La troisième et dernière notion est celle de « l'intégration » : ces préceptories, tout en conservant une très grande autonomie, deviennent progressivement des « relais de proximité » antonins, leur maintien au sein du réseau étant

⁶⁶ ADI 10H4, fol. 217 v°.

⁶⁷ L'ensemble de ces montants se retrouve dans le tableau synthétique réalisé par Adalbert Mischlewski, *Un ordre hospitalier au Moyen-Âge*, *op. cit.*, p. 158-169.

⁶⁸ Luc Maillat-Guy, *Les Paroisses antoniennes de l'ancien diocèse de Vienne*, *op. cit.*, p. 302.

⁶⁹ Julie Dhondt, « Les Antonins dans les Alpes, stratégies d'expansion et structuration d'une famille de dépendances, XII^e-XV^e siècles », *op. cit.*

⁷⁰ Luc Maillat-Guy, *Les Commanderies de l'Ordre de Saint-Antoine en Dauphiné*, *op. cit.*, p. 160.

principalement assuré par les précepteurs, garants des liens entre les dépendances et l'abbaye mère.

La problématique des entrées en dépendance de ces établissements, primitivement autonomes ou dépendants d'un autre ordre, est ainsi intimement liée avec celle de la définition même du concept de «réseau monastique». L'affiliation de ces maisons, qui est en tout point opposée à la création planifiée d'établissements par les Antonins, permet à la fois de réfléchir sur les dynamiques de construction de ce réseau monastique, mais aussi de comprendre les raisons de son maintien jusqu'au XV^e siècle. Dans la mesure où la plupart des possessions antonines ont joui d'une grande autonomie, qui n'était pas forcément souhaitée par les abbés, mais qui résultait de leur incapacité matérielle à imposer des règles strictes et identitaires, le réseau antonin ne perdura pas grâce à ses structures, mais grâce aux rapports entretenus par les chanoines entre eux. Ces liens humains sont essentiels pour comprendre la vitalité, la vie même du réseau antonin en perpétuelle mutation et reconstruction.

Julie DHONDT

Thèse : «L'ordre des Antonins : un réseau à l'échelle de l'Europe, des origines au XV^e siècle», sous la direction d'Alain Dubreucq.